



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 24 novembre 2014, à 18 h 35, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présente M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-434 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2014-435 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2014-436 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Finances municipales

2014-437 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 120, 181, 188, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 décembre 2014, au montant de 3 032 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Farnham a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,766 \$	368 000 \$	1,4 %	2015	2,48741 %
		381 000 \$	1,6 %	2016	
		394 000 \$	1,85 %	2017	
		406 000 \$	2,05 %	2018	
		1 483 000 \$	2,3 %	2019	
Financière Banque nationale inc.	98,83 \$	368 000 \$	1,4 %	2015	2,51245 %
		381 000 \$	1,65 %	2016	
		394 000 \$	1,85 %	2017	
		406 000 \$	2,1 %	2018	
		1 483 000 \$	2,35 %	2019	



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,575 \$	368 000 \$	1,4 %	2015	2,54196 %
		381 000 \$	1,6 %	2016	
		394 000 \$	1,85 %	2017	
		406 000 \$	2,05 %	2018	
		1 483 000 \$	2,3 %	2019	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'émission d'obligations au montant de 3 032 000 \$ de la Ville de Farnham soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

2014-438

Résolution de concordance

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 032 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
120	81 000 \$
181	165 100 \$
188	188 400 \$
198	25 300 \$
199	43 300 \$
221	193 900 \$
221	655 900 \$ ¹
233	10 500 \$
245	1 029 400 \$ ²
245	134 400 \$
274	135 300 \$
304	43 900 \$
313	325 600 \$

¹ Subvention enfouissement des réseaux câblés.



² Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 032 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 décembre 2014.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et soient déposées auprès de Services de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et Services de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Services de dépôt et de compensation CDS inc. procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, Services de dépôt et de compensation CDS inc. soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Farnham
200, rue Desjardins
Farnham (Québec) J2N 1P9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Farnham, tel que permis par la Loi, a mandaté Services de dépôt et de compensation CDS inc. afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2014-439

Résolution de courte échéance

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 032 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 120, 181, 188, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313 la Ville de Farnham émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

« Cinq ans (à compter du 9 décembre 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 120, 181, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. »

2014-440

Résolution de prolongation

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham aura, le 8 décembre 2014, un montant de 2 951 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 4 626 000 \$, pour des périodes de cinq ans, dix ans et quinze ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 181, 188, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 9 décembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham emprunte 2 951 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel d'un jour au terme original des règlements d'emprunt numéros 181, 188, 198, 199, 221, 233, 245, 274, 304 et 313.

Deuxième période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance est levée à 18 h 37.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire